



Le *COURRIER municipal*

Ville de Trois-Pistoles

Le 15 avril 2015

Numéro 2

Sommaire

- Une entente non renouvelée pour la bibliothèque municipale
- Fermeture ou pas du Bureau d'information touristique ?
- Du baseball junior aux couleurs de La Fromagerie des Basques
- Le Festival des Isles de retour à l'été 2015

**SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL**
le 11 mai 2015
à 19 h 30

URGENCE VOIRIE
418 851-5403
24 heures sur 24

URGENCE 911

**PRÉVENTION
INCENDIE**
418 851-2219

SITE WEB
www.ville-trois-pistoles.ca

Sécurité incendie

Trois-Pistoles et Saint-Simon concluent une entente historique

La Ville de Trois-Pistoles et de la Municipalité de Saint-Simon ont conclu une entente historique en vertu de laquelle les deux territoires n'en forment plus qu'un seul en termes de sécurité incendie. Cette entente, ratifiée par les deux autorités municipales, marque l'aboutissement de pourparlers, d'échanges et d'analyses qui se seront échelonnés sur plusieurs années. «Ce projet d'entente était dans l'air depuis pas moins de dix ans et il vient d'être conclu à la satisfaction des deux parties», de nous mentionner le maire de la ville de Trois-Pistoles, monsieur Jean-Pierre Rioux.

Signée le 24 février et étant effective depuis le 1er mars, cette entente fait en sorte que la Ville de Trois-Pistoles, de par son service de protection contre les incendies, a maintenant la responsabilité d'opérer et d'administrer un service de protection contre les incendies sur le territoire de Saint-Simon et d'y gérer les opérations en matière de sécurité civile advenant un sinistre. Ces responsabilités incluent le service des pinces de désincarcération. De son côté, Saint-Simon s'engage à conserver et à assurer l'entretien d'une caserne incendie dans les limites de son territoire, de conserver et d'assurer l'entretien d'un camion citerne autopompe ainsi que des équipements inhérents (habits de combat, appareils respiratoires, téléavertisseurs et autres) et de maintenir à son embauche un minimum de quatre pompiers formés et disponibles en tout temps. Précisons qu'afin de se confor-

mer progressivement à cette exigence de disposer de quatre pompiers formés, l'entente prévoit que Saint-Simon doit s'assurer de compter un minimum de deux pompiers jusqu'au 31 juillet 2015 et de trois pour la période du 1er août au 31 décembre 2015. Saint-Simon demeure responsable de la conformité de ses bornes-fontaines en termes de débit minimal et de l'ensemble de ses activités et mesures de prévention incendie. Il n'y a donc plus qu'un seul service de sécurité incendie pour desservir l'ensemble du territoire de Trois-Pistoles et Saint-Simon. Dans les faits, le territoire couvert par le service de protection contre les incendies de la Ville de Trois-Pistoles est encore plus étendu puisqu'il faut y inclure la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Comme c'est le cas pour Notre-Dame-des-Neiges, la municipalité de Saint-Simon aura à verser une quote-part à la Ville de Trois-Pistoles en regard du budget d'opération, d'administration et d'immobilisations du service de protection contre les incendies. Mentionnons que cette entente vaut jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'une nouvelle entente, cette fois-ci tripartite (impliquant Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Simon) pourrait être négociée à cette date.

Ce qu'il faut surtout comprendre de cette entente, c'est qu'elle permet à la municipalité de Saint-Simon de se rendre conforme au Schéma de couverture de risques exigé par le ministère de la Sécurité publique, une conformité que Saint-Simon aurait peut-être eu de la difficul-

té à obtenir en agissant seule. «En réalisant cette entente, Saint-Simon s'est donné une force de frappe qui lui permet de répondre aux exigences les plus strictes», d'analyser le maire de Trois-Pistoles.

Que trois municipalités soient maintenant regroupées en un même service de sécurité incendie laisse-t-il présager une régionalisation prochaine de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Basques? Il ne semble pas que ce soit le cas. À ce sujet, le maire de Trois-Pistoles ne cache pas le fait que ce projet soit encore loin de voir le jour.

En effet, «plusieurs irritants subsistent, dont celui, et pas des moindres, portant sur le partage des coûts entre les municipalités si le service était régionalisé», d'ajouter le maire Jean-Pierre Rioux. Trois-Pistoles a investi de son propre chef quelque 2 M\$ au cours des dernières années pour être en mesure de répondre aux exigences gouvernementales en termes de sécurité incendie. Il y a aussi le fait que certaines casernes situées sur le territoire pourraient se révéler non conformes en regard des exigences du Schéma de couverture de risques. Le chemin à parcourir ne s'annonce pas comme devant être un long fleuve tranquille. Tant et si bien que la Ville de Trois-Pistoles décidait, en janvier dernier, de se retirer de la table de discussions, ce qui ne remet toutefois pas en cause la collaboration et l'entraide que le service de sécurité incendie de Trois-Pistoles est toujours prêt à apporter aux municipalités du territoire sur la base d'entente écrite.

Ville de Trois-Pistoles/Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

L'entente sur l'utilisation de la bibliothèque n'est pas renouvelée

L'annonce aura pris tout le monde par surprise, à la Ville de Trois-Pistoles. Encadrée par une entente signée en mai 2004 et couvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2014, l'utilisation conjointe de la Bibliothèque municipale Anne-Marie-D'Amours par les citoyens de Trois-Pistoles et par ceux de Notre-Dame-des-Neiges semblait pourtant satisfaire toutes les parties en cause. Sauf qu'au moment de renouveler l'entente, Notre-Dame-des-Neiges a préféré ne pas aller de l'avant. Tour d'horizon de ce dossier et de ses tenants et aboutissants.

L'existence d'une bibliothèque municipale à Trois-Pistoles nous fait remonter dans le temps. Il y a en effet plus de cinquante ans, la Ville de Trois-Pistoles se dotait d'un service de bibliothèque publique. L'objectif: donner accès à la population locale au monde de la lecture. Les usagers, tant de Trois-Pistoles que de Notre-Dame-des-Neiges, étaient alors traités sur un même pied: chacun payait sa part personnelle pour profiter du service et ce, même si l'infrastructure relevait essentiellement de la Ville en termes de dépenses en immobilisations et en ressources humaines. On se souviendra entre autres de la bibliothèque située dans l'ex-Centre paroissial, rue Notre-Dame Est. Ouvrons une parenthèse pour rappeler que Notre-Dame-des-Neiges est l'une des seules municipalités du territoire des Basques à ne pas s'être dotée de sa propre bibliothèque publique, la proximité de celle de Trois-Pistoles pouvant expliquer cette orientation.

La petite et modeste bibliothèque des débuts a grandi. Notamment en 1967 avec la construction du Centre culturel. La Ville y déménage sa bibliothèque publique, laquelle sera rénovée et agrandie à deux reprises afin de pouvoir

mieux répondre aux attentes de ses usagers, que ces derniers résident à Trois-Pistoles ou à Notre-Dame-des-Neiges. Ouvrons une autre parenthèse pour rappeler que les coûts en immobilisations relatifs à ces améliorations ont été entièrement et uniquement assumés par les citoyens de la ville de Trois-Pistoles.

Il y a plus de vingt ans, la Ville prenait la décision de charger une tarification, bien que peu élevée, aux usagers de la bibliothèque non-résidents de la ville. Les usagers en provenance de Notre-Dame-des-Neiges étaient donc soumis à cette tarification mais celle-ci était facturée directement à la municipalité. En 2004, des discussions sont entamées entre les deux municipalités afin de revoir les modes de tarification et de repenser le «partage» du service. Ces discussions connaîtront leur aboutissement le 31 mai 2004 alors que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, sous le règne du maire Gérard Beaulieu et la Ville de Trois-Pistoles, sous le règne du maire Jean-Pierre Rioux, concluent une entente d'une durée de dix ans (1er janvier 2005 - 31 décembre 2014). En vertu de cette entente, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges consentait à verser à la Ville une somme de 12 000\$ par année, indexée de 2% par année, permettant à ses citoyens de jouir gratuitement des services de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours. C'est cette entente qui n'a pas été renouvelée par Notre-Dame-des-Neiges.

Appelé à commenter l'entente de 2005-2014, le maire Jean-Pierre Rioux nous dira que la somme versée annuellement par Notre-Dame-des-Neiges pour l'utilisation de la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours était davantage symbolique que réaliste alors que les frais annuels d'opération de la bibliothèque avoisinent les 110 000\$ sans calculer les coûts d'immobilisations et d'entretien. À titre

d'exemple, le maire de Trois-Pistoles mentionne qu'en 2014, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges aura ainsi versé 14 341 \$. De cette somme, il faut retrancher un montant de 4 803\$ chargé par le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour desservir la population de Notre-Dame-des-Neiges. Ce qui ramène le total de la quote-part versée par la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour l'année 2014 à 9 530\$ alors que la facture des citoyens de Trois-Pistoles pour le même service s'élevait à près de 164 300\$.

Malgré ces écarts, la Ville se tenait prête à négocier une nouvelle entente, ce qu'elle n'a pas eu l'occasion de faire, étant informée en date du 9 février que Notre-Dame-des-Neiges annulait toute démarche visant la reconduction de l'entente et qu'elle rembourserait, à la pièce, les abonnements de ses citoyens sur présentation d'un reçu à cet effet. «Nous ne pouvons que dénoncer ce retour en arrière et c'est pourquoi nous entreprendrons des démarches auprès du ministère des Affaires municipales afin de solliciter une analyse de la part de la Commission municipale du Québec qui pourrait déboucher sur l'identification et la mise en application d'une solution équitable en regard de ce dossier», d'annoncer le maire Jean-Pierre Rioux.

Devant ces faits, la Ville ne pourra qu'appliquer la tarification annuelle aux non-résidents, qui excluait jusqu'à maintenant les résidents de Notre-Dame-des-Neiges. Cette tarification est de 100\$ par année par adulte et de 75\$ pour les moins de 18 ans. Les usagers non-résidents de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours ont été personnellement informés par correspondance de la situation et des changements adoptés. Cette tarification entrera en vigueur le 10 mars dernier.

Préparez-vous : le Festival des Isles 2015 sera au rendez-vous

Qu'on se le dise et qu'on se prépare en conséquence : le Festival des Isles 2015 sera au cœur de l'été, à Trois-Pistoles. Fort des succès de l'édition 2014, Mathieu Deschênes et son équipe sont à pied d'œuvre depuis près de deux mois pour tout mettre en

place afin que vous ne teniez pas en place. Et ça promet. De l'animation, de la musique, des jeux, de la bouffe, des spectacles, des hommes forts et une place privilégiée pour la relève. Les dates : 17, 18 et 19 juillet. L'emplacement : comme l'an dernier, au station-

nement de l'Aréna Bertrand-Lepage. Soyez sans crainte : on vous tiendra au courant des développements. Mais chose certaine : ne prévoyez rien d'autre pour ces trois dates. Vous risqueriez de rater le plus beau de l'été.

Autre dossier régional

L'avenir du Bureau d'information touristique, route 132

Il n'y a pas que le dossier de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours qui préoccupe les élus de la Ville de Trois-Pistoles, par les temps qui courent. Il y a aussi celui du Bureau d'information touristique situé sur la route 132 Ouest. Dans ce cas, c'est en novembre dernier qu'est tombé le couperet : la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, devant assumer à elle seule le financement du Bureau d'information touristique, en arrivait à la conclusion de ne plus opérer ce point de service en 2015, décision entérinée par une majorité des maires présents à l'occasion d'une rencontre de la MRC des Basques et dont le maire de Trois-Pistoles a été écarté en raison de possibles conflits d'intérêt que l'hôtel de ville s'explique mal en raison de possibles conflits d'intérêt dont d'autres répondants au dossier auraient été tout aussi flagrants.

Dans la foulée de la non reconduction de l'entente sur l'utilisation de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours, voici qu'un autre tiraillement portant encore une fois sur un partage équitable des coûts de maintien d'un service public revenait jeter de l'ombre sur les relations entre Ville et Paroisse. Par contre, la Ville de Trois-Pistoles apprenait que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est revenue sur sa décision car un accord satisfaisant a été obtenu avec l'ensemble des répondants de la MRC quant à cette question du partage des coûts. Le bureau d'information touristique sera maintenu en opération pour la saison 2015 grâce à un financement provenant du Pacte rural

de la MRC.

Se disant consciente de l'importance stratégique de ce poste d'accueil pour l'ensemble des attraits et services du territoire de la MRC des Basques, la Ville de Trois-Pistoles informait la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, en février dernier, qu'elle était en accord avec l'adoption d'une formule de financement partagé, le Bureau d'information touristique demeurant un service à caractère supralocal. « Nous croyons fermement en la nécessité de ce service et nous demandons au comité de travail qui se penche sur ce dossier de nous formuler des propositions sur une éventuelle structure financière qui assurerait la survie de ce service », d'exprimer le maire de Trois-Pistoles.

Par ailleurs, comme elle a précisé son intention de recourir à la Commission municipale du Québec dans le dossier des frais d'utilisation conjointe de la bibliothèque municipale, la Ville de Trois-Pistoles invite la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges à emprunter la même voie en ce qui a trait au partage des coûts pour le maintien du Bureau d'information touristique. En substance, la Ville se dit d'avis qu'afin « d'éviter de se déchirer inutilement sur une formule de partage des coûts du Bureau d'information touristique », une demande devrait être adressée par la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire « pour que la Commission municipale recommande une formule de quote-part pour notre municipalité ».

Qu'est-ce que la Commission municipale du Québec

La Ville de Trois-Pistoles qui souhaite se rendre jusqu'à la Commission municipale du Québec dans le dossier de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours et la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges qui est invitée à en faire autant en regard du dossier du Bureau d'information touristique : mais qu'est-ce donc que cette Commission? Il ne faut surtout pas croire que c'est là une toute nouvelle instance puisque sa création remonte à... 1932. C'est en effet à la suite du krach boursier de 1929 que la Commission a été créée et ce, afin de contrôler et surveiller les finances des municipalités, des commissions scolaires et des fabriques. Ses compétences ont été élargies au fil des ans pour devenir un tribunal et un organisme administratif, d'enquête et de conseil spécialisé en matière municipale. Précisons que pour avoir accès aux services de la Commission, une municipalité doit en avoir fait la demande au préalable au ministre des Affaires municipales.

Ses missions et compétences, exclusivement réservées au monde municipal, sont de plusieurs ordres dont, entre autres, la détermination du caractère supralocal d'un équipement, d'une infrastructure, d'une activité ou d'un service ainsi que l'établissement des règles de gestion, de financement et de partage des revenus. C'est principalement sur cette compétence que la Ville de Trois-Pistoles entend s'adresser à la Commission après en avoir formulé la demande au ministre des Affaires municipales du Québec.

Les attentes de la Ville en regard de la Commission municipale

C'est en date du 10 mars 2015 que la Ville de Trois-Pistoles a officiellement adressé sa demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet que soit confié à la Commission municipale du Québec le mandat de réaliser une étude visant à déterminer le caractère supralocal ou non de certains de ses équipements, infrastructures et services. Selon la Ville, la complexité de ce dossier « exige l'expertise et le doigté de la Commission », notamment en tenant compte de l'éloignement de la clientèle et en prenant en considération la capaci-

té financière limitée et le degré de dévitalisation de certaines municipalités.

Entre autres équipements visés par cette demande, la Ville de Trois-Pistoles identifie clairement l'Aréna Bertrand-Lepage, le Stade de baseball Paul-Émile-Dubé, la Bibliothèque municipale Anne-Marie-D'Amours, les trois terrains de tennis de Trois-Pistoles ainsi que les deux terrains de soccer récemment aménagés au sud de l'école secondaire de Trois-Pistoles.

Du même souffle, la Ville fait valoir qu'elle reconnaît déjà le caractère supralocal d'équipements bien établis et en paie sa juste part, comme c'est le cas en regard

du Parc du Mont Saint-Mathieu (161 300\$ versés depuis 2012, soit une moyenne de quelque 40 000\$ par année et ce, pour encore quinze ans), aussi la Route verte (plus de 15 000\$ en 2015), la Piscine régionale des Basques (près de 55 000\$). Par sa démarche auprès de la Commission municipale du Québec, la Ville se défend bien de vouloir créer la confrontation mais au contraire de pouvoir entamer des discussions sereines et d'en arriver à des ententes équitables et satisfaisantes pour tous.

Pour vivre en famille la grande expérience de l'École de langue française de Trois-Pistoles

Le défi est grand et... à la portée des familles d'ici. L'École de langue française de l'Université de Western Ontario à Trois-Pistoles est un plateau unique qui en est cette année à sa 83^e année d'existence. Du jamais vu. Du jamais vécu. Et ce succès sans précédent, sans comparaison possible, vogue vers son 85^e anniversaire, une réalisation à inscrire dans les annales de l'histoire qui ne peut se réaliser que si la population le veut, le souhaite, la porte à bout de bras dans ce qu'elle a de plus déterminé.

Les succès de l'École sont multiples mais un élément demeure essentiel : la participation directe de la population par l'engagement de ses familles d'accueil. L'enjeu est de taille mais les familles de

Trois-Pistoles savent faire. L'appel est immédiat : la session du printemps 2015 s'annonce en mai. On a besoin de 260 places. Pour une durée de cinq semaines. À l'été, trois groupes différents débarqueront. À partir de juillet. Ce seront des étudiants, chez nous pour cinq semaines. Ce seront des enseignants. Pour deux semaines. Et ce seront des professionnels d'autres spécialités. Pour une semaine. Pour recevoir ce contingent, une quarantaine de places en famille doivent être comblées. Le plus rapidement possible.

Coordonnatrice des familles d'accueil, madame Rachel Malenfant lance un appel au savoir-faire des familles d'ici. Elle leur rappelle qu'elles peuvent recevoir la clientèle de l'École pour le coucher seulement, ou pour le coucher et le déjeuner,

ou pour le coucher et trois repas par jour, ou pour les trois repas sans coucher, ou tout autre combinaison dont on peut discuter et s'accommoder. La coordonnatrice rappelle également aux familles que leur accueil leur permet de toucher une compensation financière non imposable. En plus de vivre une expérience enrichissante, colorée de cultures différentes, de marques tangibles de reconnaissance, d'amitié, empreinte de valorisation.

Ce que les familles d'accueil offrent à l'École est énorme. Ce que l'École offre aux familles est énorme. Offrez-vous cette chance. Informez-vous dès maintenant auprès de votre coordonnatrice, madame Rachel Malenfant, au 418-851-3494.

La nouvelle équipe de baseball junior de Trois-Pistoles sera aux couleurs de La Fromagerie des Basques

C'est maintenant officiel : la formation de Trois-Pistoles nouvellement admise dans la Ligue de baseball junior majeur du Québec portera fièrement les couleurs de La Fromagerie des Basques. C'est donc en orange et gris que les hommes du gérant Valmond Bérubé et de l'entraîneur-chef Éric Rousseau défendront les honneurs du camp pistoles dans cette ligue à dix équipes. Précisons que les effectifs sont pratiquement complets et que l'entraînement en salle est commencé depuis plus d'un mois à la palestine de l'école secondaire de Trois-Pistoles.

La formation Fromagerie des Basques

entamera sa saison le 23 mai prochain au Stade Desjardins de Saint-Frédéric de Beauce. Et les amateurs locaux n'auront pas longtemps à attendre avant de voir leurs nouveaux favoris à l'œuvre au Stade Paul-Émile-Dubé. La Fromagerie des Basques Trois-Pistoles inaugurera en effet sa saison locale dès le samedi 30 mai au Stade Paul-Émile-Dubé alors qu'elle recevra Beauport pour un programme double. Le premier match sera présenté à 12h00, le deuxième à 15h00. Au total, ce sont douze matchs qui seront présentés au Stade Paul-Émile Dubé dont le programme double du samedi 18 juillet, en plein Festival des Isles, alors que Trois-

Pistoles se mesurera aux Braves de Saint-Jean-Chrysostome.

Un aperçu du calendrier des matchs présentés à Trois-Pistoles : programme double contre Beauport le samedi 30 mai, programme simple contre Rimouski le lundi 8 juin, programme double contre les Titans de Chaudière Ouest le samedi 13 juin, programme simple contre Rimouski le lundi 22 juin, programme double contre les Pirates de Haute-Saint-Charles le samedi 27 juin. Nous vous informerons sous peu du calendrier complet et de la formation partante de l'équipe Fromagerie des Basques Trois-Pistoles. Bonne saison au Stade Paul-Émile-Dubé.

Les brèves de l'hôtel de ville

Une compétition régionale de gymnastique sera présentée à l'Aréna Bertrand-Lepage de Trois-Pistoles les samedi et dimanche 18 et 19 avril. Le grand public est invité.

Avez-vous changé les piles de vos avertisseurs de fumée? Vous auriez dû le faire lors du dernier changement d'heure. Si non, il n'est jamais trop tard pour poser ce petit geste qui peut sauver des vies. Faites-le donc maintenant.

Pièce de théâtre présentée par la Troupe les Têtes-Art : 20 h 00 le vendredi 17 avril et 14 h 00 le dimanche 19 avril à la salle Jean-Pierre Gagnon de l'École secondaire. Billets en vente auprès des comédiens, au dépanneur Gué-

rette et chez Kadorama Coût : 7 \$

Corvée du printemps de la Commission jeunesse des Basques : le 3 mai, rendez-vous à 10 h 00 devant l'hôtel de ville. Apportez vos gants. Prix de présence pour tous, pique-nique sur l'heure du midi. Reportée au samedi 9 mai en cas de pluie. Information : 418 851-6010.

Concert annuel Ensemble vocal Synergie (ancien chœur Art-Fa des Neiges) : vous invite à son spectacle annuel le samedi 9 mai à 19 h 30 à la salle Jean-Pierre Gagnon de l'École secondaire de Trois-Pistoles. Un nouveau Chef de chœur Mme Guylaine Rousseau, ainsi qu'une pianiste Mme Chantal Drouin, composent cette nouvelle locomotive au-

quel est accroché un wagon de talentueux choristes. Billets en vente auprès des choristes ou au 418 851-4458.

Réouverture de l'écocentre des Basques : c'est à compter du 15 avril 2015 que l'écocentre des Basques, situé au 2, Route à Cœur, rouvrira. L'écocentre sera ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h les mercredis, jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 14 novembre inclusivement. Pour plus d'information : <http://recuperationdesbasques.com> ou 418 851-1366.

Pensée du mois : N'attaquez jamais un homme pour des idées qu'il n'a pas ; vous les lui donneriez! ----Pierre -Paul Royer